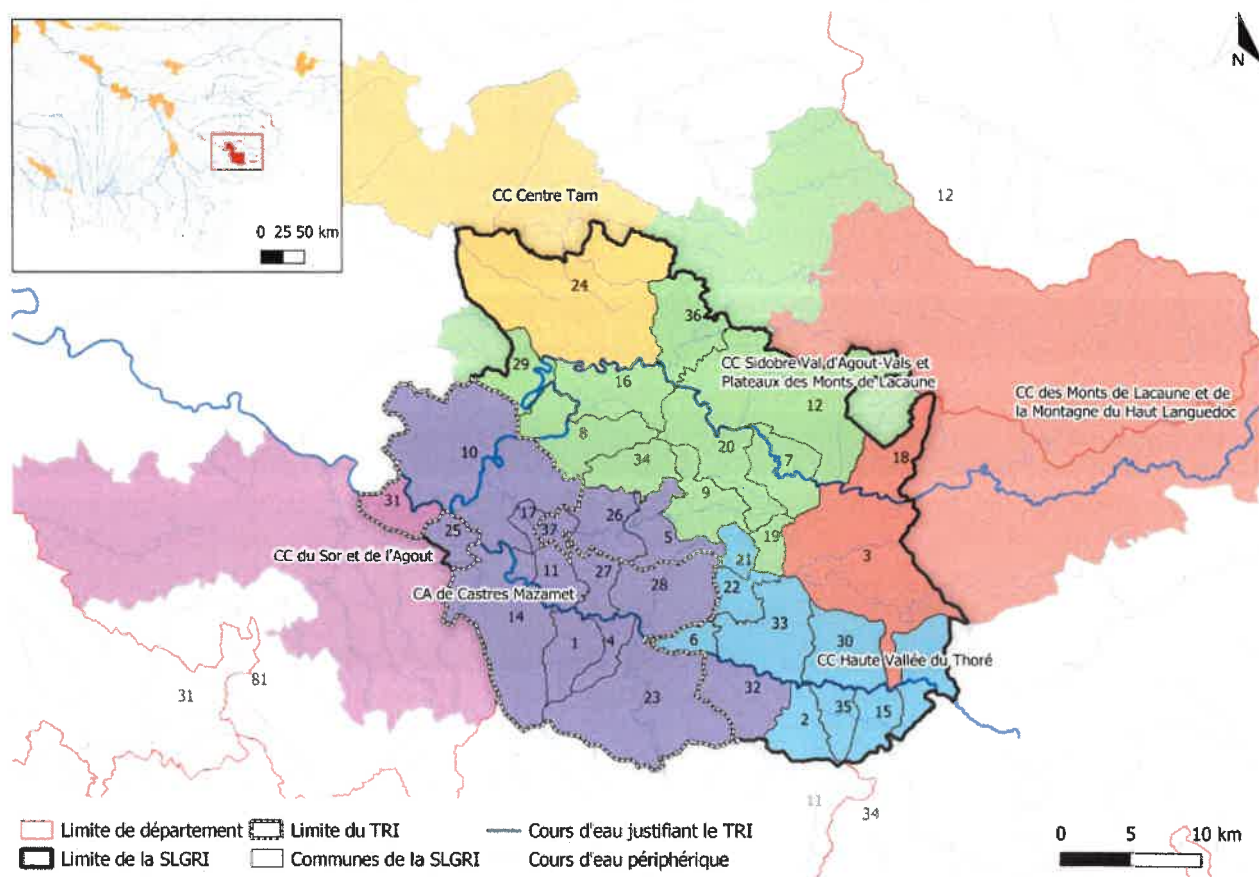


SLGRI de Castres-Mazamet Synthèse de la stratégie adoptée en 2016

Porteur : Syndicat Mixte du bassin de l'Agout	Type d'aléa : Débordement de l'Agout et du Thoré
Passage en commission inondation de bassin : 07/11/2016	Région : Occitanie
Approuvé le 27/12/2016 par le préfet du Tarn	Département : Tarn et Hérault

Contexte



N°	Nom de la commune	PPRI	PCS	DICRIM	N°	Nom de la commune	PPR	PCS	DICRIM
1	Aiguefonde	x	x	ND	20	Le Bez	x	-	ND
2	Albine	x	x	ND	21	Le Rialet	x	x	ND
3	Anglès	x	-	ND	22	Le Vintrou	x	-	ND
4	Aussillon	x	x	ND	23	Mazamet	x	x	ND
5	Boissezon	x	-	ND	24	Montredon-Labessonnié	x	-	ND
6	Bout-du-Pont-de-Larn	x	x	ND	25	Navès	x	x	ND
7	Brassac	x	x	ND	26	Noailhac	x	x	ND
8	Burlats	x	x	ND	27	Payrin-Augmontel	x	x	ND
9	Cambounès	x	x	ND	28	Pont-de-Larn	x	x	ND

10	Castres	x	x	ND	29	Roquecourbe	x	x	ND
11	Caucalières	x	x	ND	30	Rouairoux	x	x	ND
12	Fontrieu	x	ND	ND	31	Saïx	x	x	ND
13	Labastide-Rouairoux	x	x	ND	32	Saint-Amans-Soult	x	x	ND
14	Labruguière	x	x	ND	33	Saint-Amans-Valtoret	x	x	ND
15	Lacabarède	x	x	ND	34	Saint-Salvy-de-la-Balme	x	x	ND
16	Lacrouzette	x	x	ND	35	Sauveterre	x	x	ND
17	Lagarrigue	x	x	ND	36	Vabre	x	x	ND
18	Lamontéliarié	x	x	ND	37	Valdurenque	x	x	ND
19	Lasfaillades	x	x	ND					

X : approuvé - : inexistant ND : pas de renseignement PPRi : Plan de Prévention des Risques inondation PCS : Plan Communal de Sauvegarde DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs * communes membres du COPIL

La commune de Fontrieu correspond à la fusion des communes de Castelnau-de-Brassac et de Ferrières.
Deux Schémas de Cohérence Territoriale concernés : SCoT du Pays d'Autan et de Cocagne (49 communes) révisés en 2015-2018. Sur le périmètre étendu de la SLGRI, il faut également considérer le SCoT des Hautes Terres d'Oc.

Gouvernance

Les parties prenantes (membres du Comité de pilotage (COPIL))

Collectivités territoriales		Syndicats	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les 32 communes de la SLGRI ■ communauté d'agglomération de Castres-Mazamet 	<ul style="list-style-type: none"> ■ conseil départemental du Tarn 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Syndicat mixte du bassin de l'Agout 	
Services et établissement publics de l'État		Autres organismes associés	
<ul style="list-style-type: none"> ■ préfecture du Tarn ■ DDT du Tarn ■ DREAL Occitanie 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agence de l'eau Adour-Garonne ■ SIDPC 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Parc naturel régional du Haut-Languedoc 	<ul style="list-style-type: none"> ■ EDF

Arrêté le 27/10/2016 par le préfet du Tarn

Conditions de consultation / participation du public

Dates	Étapes
1 mars 2012	Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) arrêté par le Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB)
1 janv. 2013	- Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Castres-Mazamet arrêté par le Préfet de Région - Cartographie du TRI
2014	Lancement de l'élaboration de la SLGRI
Avril 2014	Premier COPIL : présentation du TRI et de la procédure SLGRI
Décembre 2014	Premier Comité Technique (COTECH) : lancement de l'étude et première phase d'élaboration
Février 2015	Deuxième COTECH : seconde phase d'élaboration, définition des enjeux
Mars 2015	Troisième COTECH : diagnostic de vulnérabilité du TRI
Mai 2015	Deuxième COPIL : présentation des résultats du diagnostic Quatrième COTECH : stratégie locale et dispositions associées
Juillet 2015	COPIL : présentation du projet de SLGRI
2016	Finalisation de la SLGRI

Événements marquants

Crues significatives du passé

La crue de l'Agout et du Thoré du 3 mars 1930 est une crue exceptionnelle – 7,6 m à Castres, faisant des dommages importants : pertes humaines et matériels.

La crue du Thoré du 12-13 novembre 1999 - 8,5m à Labruguière – 900 m³/s causant 4 victimes et 420 millions de francs de dégâts matériel.



Crue de 1930 à Castres



Inondation de 1999 à Labastide Rouairoux (source : Dépêche du Midi)

Enjeux et chiffres clés

Années de la donnée	Population permanente totale en zone inondable (ZI)	Population permanente en zone potentiellement touchée pour le scénario moyen	Nombre d'emplois en zone potentiellement touchée pour le scénario moyen
2010	78 191	7 428	4 237

Population et emplois impactés dans le TRI par les surfaces inondables liées au débordement de cours d'eau (source : Cartographie du TRI)

Ouvrages de protection : sans objet

Ville concernée	Surface d'enjeux fort (ha)			TOTAL
	Fréquent	Moyen	Rare	
Aiguefonde	3,99	+ 1,68*	+ 0,13	5,66
Aussillon	4,84	+ 5,99	+ 0,22	10,83
Castres	87,54	+ 209,04	+ 171,19	296,58
Caucalières	0,77	+ 0,97	+ 1,90	1,74
Labruguière	20,92	+ 8,31	+ 3,23	29,22
Lagarrigue	2,23	+ 11,73	+ 1,47	13,96
Mazamet	14,79	+ 14,52	+ 3,23	29,31
Payrin-Augmontel	4,46	+ 8,29	+ 2,64	12,75
Pont-de-l'Arn	13,29	+ 24,36	+ 0,09	37,46
Saïx	3,22	+ 14,23	+ 5,80	17,46

Surfaces d'enjeux forts en zone inondable

SAGE : Le SAGE Agout, approuvé en janvier 2014, est porté par le syndicat mixte du bassin de l'Agout. Il reconnaît le risque inondation comme un enjeu majeur. Le bassin versant de l'Agout définit le périmètre du SAGE Agout qui englobe en partie celui de la stratégie locale de gestion du risque inondation.

Il existe sur le territoire un PAPI du Thoré.

Objectifs/Dispositions SLGRI de Castres - Mazamet

1 Améliorer la gouvernance, la connaissance et la conscience du risque		PGRI 1 ^{er}
<p>1.1 Organiser la compétence de gestion et de prévention à l'échelle du bassin</p> <p>1.2 Sensibiliser les collectivités sur les enjeux européens (DCE,DI) de cette compétence</p> <p>1.3 Connaître la contribution des sous-bassins versants aux inondations</p> <p>1.4 Renforcer la culture du risque inondation en développant notamment des actions de communication régulières</p>	<p>1.1.1 Définir une structure pour la prise en charge de la compétence de gestion et de prévention des inondations</p> <p>1.1.2 Renforcer la structure pressentie pour la prise en charge de la compétence de gestion et de prévention des inondations</p> <p>1.1.3 Programmer la mise en œuvre cohérente des différentes démarches de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations : SAGE, SLGRI, SPRI</p> <p>1.1.4 Mettre en exergue les enjeux des collectivités liés à la compétence de gestion et des préventions des inondations</p> <p>1.1.5 Fédérer les structures intercommunales pour faciliter la mise en œuvre de la [stratégie] de gestion et de prévention des inondations</p>	<p>D.1.2</p> <p>D.1.2</p> <p>D1.1</p> <p>D.1.2</p> <p>D.1.2</p>
	<p>1.2.1 Informer les collectivités territoriales sur les conséquences de l'engagement qu'elle serait amenée à prendre en charge avec la future compétence GEMAPI</p> <p>1.3.1 Approfondir la connaissance, au travers d'études spécifiques sur : -le fonctionnement hydraulique des affluents -les effets de concomitances de crues aux confluences -les débits de crues en amont du TRI -le rôle des zones humides</p> <p>1.4.1 Inciter les communes à réaliser leur DICRIM et à mettre en valeur leurs repères de crues</p> <p>1.4.2 Sensibiliser les scolaires lors d'actions renouvelées chaque année dans les écoles</p> <p>1.4.3 Information directe et régulière des riverains</p> <p>1.4.4 Communiquer auprès des professionnels par rapport aux risques d'inondation sur le TRI mais aussi par rapport aux effets des mesures prises en amont</p> <p>1.4.5 Structurer et valoriser les retours d'expérience</p> <p>1.4.6 Développer un SIG spécialisé par la structure porteuse</p>	<p>D2.2</p> <p>D2.3</p> <p>D2.8</p> <p>D2.8</p> <p>D2.8</p> <p>D3.12</p> <p>D2.7</p>
2 Surveiller, prévoir les crues et les inondations		PGRI 1 ^{er}
<p>2.1 Définir et tenir à jour régulièrement les procédures de gestion de crise.</p> <p>2.2 Développer le partenariat avec des acteurs opérationnels</p>	<p>2.1.1 Mise en œuvre des : -de plans communaux de sauvegarde (PCS) au sein des communes -de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) au sein des établissements scolaires de tout ordre -de plans de continuité d'activité (PCA) au sein des administrations et entreprises -de plans familiaux de mise en sûreté (PFMS) au sein des foyers les plus exposés</p> <p>2.2.1 Avec : -les gestionnaires de réseau -les services opérationnels (Sapeurs-Pompiers, Gendarmerie, Police Nationale, Police Municipale) -les exploitants de production hydroélectrique</p>	<p>D3.5</p>
3 Alerter et gérer la crise		PGRI 1 ^{er}
<p>3.1 Améliorer et étendre le dispositif de suivi des crues et l'alerte aux collectivités</p>	<p>3.1.1 Étendre et mutualiser les dispositifs déjà en place.</p>	<p>D3.2</p>

4 Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme		PGRI 1 ^{er}
<p>4.1 Favoriser l'expansion de crue en milieu urbain en préservant des espaces naturels</p> <p>4.2 Considérer la gestion et la prévention des inondations comme un outil de référence pour l'aménagement du territoire</p>	<p>4.1.1 Accompagner les collectivités sur la GEMAPI</p> <p>4.1.2 Favoriser l'acceptation du risque comme un élément constitutif du territoire</p> <p>4.2.1 Reconquérir le champ d'expansion de crue dans le cadre de réaménagement urbain</p>	<p>D4.8</p> <p>D4.11</p>
5 Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens		PGRI 1 ^{er}
<p>5.1 Étudier et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations</p>	<p>5.1.1 Réaliser des campagnes d'information sur l'intérêt et les modalités de la mise en œuvre de diagnostic de vulnérabilité</p> <p>5.1.2 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité du bâti</p> <p>5.1.3 Aider à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitats et des entreprises</p> <p>5.1.4 Assistance à la délocalisation éventuelle des entreprises les plus exposées</p>	<p>D4.4</p> <p>D4.4</p>
6 Ralentir les écoulements		PGRI 1 ^{er}
<p>6.1 Favoriser la reconquête des champs d'expansion de crue</p> <p>6.2 Développer les mesures de ralentissement dynamique des écoulements en amont des sous-bassins versants</p>	<p>6.1.1 Valoriser les zones d'expansion des crues</p> <p>6.1.2 Valoriser les zones de dépôt ou de filtrage de matériaux charriés dans les zones d'expansion des crues</p>	<p>D5.2</p>
7 Gérer les ouvrages de protection hydrauliques		PGRI 1 ^{er}
<p>7.1 Étudier, recalibrer et/ou entretenir les ouvrages modifiant l'aléa inondation pour les crues faibles.</p> <p>7.2 Conforter et/ou entretenir les berges sujettes à l'érosion et protégeant un enjeu d'intérêt général</p>	<p>7.1.1 Aménagements destinés à augmenter l'infiltration des eaux sur les versants</p> <p>7.1.2 Aménagements réducteurs de crue en tête de bassin versant permettant au lit mineur de s'écouler normalement et en continuité amont-aval pour les crues faibles</p> <p>7.1.3 Aménagements permettant de maîtriser les écoulements occasionnels sur des territoires non exclusivement ou non antérieurement dédiés à l'écoulement des eaux</p> <p>7.2.1 Constituer une base de données des ouvrages et de leur état</p> <p>7.2.2 Adaptation des ouvrages pour réduire l'aléa</p> <p>7.2.3 Effectuer des travaux d'aménagement ou de rectification</p> <p>7.3.1 Stabiliser et protéger les berges</p>	<p>D6.1</p> <p>D5.8</p>